



Orabank
Togo

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE édition 2026

orabank.net



Tél. 00 (228) 22 21 62 21



un partenaire à votre écoute

Sommaire

Tous les montants sont en F CFA.

Toutes les commissions perçues auprès de la clientèle sont taxables au taux de 10% (TAF), à l'exception de la commission BCEAO. La TAF est reversée intégralement au trésor public. Tous les frais portants sur les ports de lettre, de timbres d'acte, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier et de notaire, frais de correspondant sont intégralement récupérés auprès de la clientèle.

Orabank Togo se réserve le droit de lancer toutefois, d'autres produits après la publication de ces conditions générales...

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.1.1.3	Dépôt à terme (Dépôt initial)	À partir de 5 000 000
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Non disponible
1.1.1.5	Plan épargne logement	Non disponible
1.1.1.6	Compte Epargne Bonus	Franco
1.1.1.7	Compte Epargne Garantie (CEG)	Franco
1.1.1.8	Compte Epargne Diamant	50 000 000 TTC
1.1.1.9	Compte joint	
1.1.1.9.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.9.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.1.1.10	Compte indivis	
1.1.1.10.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.10.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.1.1.11	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.12	Pack Etudiant	1 000 / trimestre
1.1.1.13	Pack Exclusif	15 000 / mois
1.1.1.14	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Franco

Sommaire

1.1.1.15	Assurance décès accidentel associé au compte chèque OraPrevoyance	3 000 à 67 000 prime bi annuelle
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques (SA/SARL)	Franco
1.2.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.2.3	Compte Epargne Bonus	Franco
1.2.4	Compte Epargne Garantie (CEG)	Franco
1.2.5	Compte Epargne Diamant	Franco
1.2.6	Dépôt à terme	Franco
1.2.7	Compte d'épargne logement	Franco
1.2.8	Plan épargne logement	Franco
1.2.9	Compte-joint	Franco
1.2.9.1	Compte chèques (association, Ets, ONG, Institutionnels)	Franco
1.2.9.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.2.10	Compte indivis	Franco
1.2.10.1	Compte chèques (particuliers)	Franco
1.2.10.2	Compte d'épargne ordinaire	Franco
1.2.11	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.12	Attestation de clôture de compte	Franco
1.2.13	Autres types de clôture de comptes	Franco
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	8% +TAF
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Franco
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,05%/mois + TAF min 500 +TAF
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Avec chèque: franco Avec chèque de guichet : 1000+TAF Paiement chèque Tirage correspondant:Franco
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	0,5% Flat +TAF
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	0,75%+TAF
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel) compte chèque particulier	1 000 +TAF
2.1.1.8	Arrêté de compte mensuel	Franco

Sommaire

2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	Non disponible
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non disponible
2.1.1.12	Assurance automobile	Non disponible
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Franco
2.1.2.2	A la demande (mois en cours) INF à 1 an	5 000+TAF
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois) sup à 1 an	6 000 x nbre année + TAF
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Franco
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	À négocié
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000 + TAF
2.1.5.2	Attestation de non engagement	100 000 +TAF
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires (visa+carte de séjour)	Déductibilité fiscale: 25 000+TAF Attestation de compte: 30 000+TAF Caution solidaire: 30 000+TAF
2.1.5.4	Attestation d'engagement	60 000 + TAF
2.1.5.5	Attestation de soldes par anticipation	Franco
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.7	Frais pour procuration	Franco
2.1.8	Conditions créditrices	J+1
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	
2.1.8.1.1	Compte Epargne ordinaire	3,5% l'an (sans taxe jusqu'à 10M)
2.1.8.1.2	Compte Epargne Contrat Bonus	4,5% l'an à condition de ne pas effectuer de retrait sur 1 an. Sinon le compte redevient un compte d'épargne ordinaire
2.1.8.1.3	Compte Epargne Garantie (CEG)	3,75% l'an
2.1.8.1.4	Compte Epargne Diamant	5% l'an
2.1.8.2	Dépôts à terme	Intérêts suivt grille de DAT en cours Montant min 5 000 000 Durée : min 3 mois
2.1.8.3	Bon de Caisse	Durée: min 6 mois Intérêts 2%

Sommaire

2.1.8.4	Autres dépôts et produits d'épargne	Compte épargne garantie: 3,5% l'an (sans taxe jusqu'à 10M)
2.1.8.5	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	4,5% l'an
2.1.8.6	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% l'an (sans taxe jusqu'à 10M)
2.1.8.7	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Suivant la grille de DAT en cours
2.1.8.8	Autres conditions créditrices	Compte courant rémunéré à la demande
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	Franco
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	25/feuille
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	prix de revient
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	5 000 F CFA+ TAF
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	5 000 F CFA+ TAF
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Voir conditions transfert hors zone UEMOA
2.2.1.2	Chèques de guichet	1 000+TAF
2.2.1.3	Certification de chèque	5 000+TAF
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	Franco
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000+TAF
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Franco
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	2 000+ TAF(par chéquier de 25) 3 000+TAF (par chéquier de 50)
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	7 000+TAF/ Si lettre d'injonction : 7500+TAF
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	7 000 + TAF
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	1 000+TAF +Tarif courrier
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	5 000+Frais réel
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non disponible
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Par palier en fonction de la carte
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	J+2/Franco/impayés 7 000 par chèque

Sommaire

2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	45j/impayés 7 000+TAF+récupération frais envoi et frais correspondant
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	Franco
2.2.2.1.1	Carte privative	Non disponible
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500 TTC
2.2.2.1.2.3	Consultation de solde aux GAB de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.4	Consultation de solde aux GAB de la banque pour les non clients porteurs de cartes Visa émises hors zone UEMOA	3 000 TTC
2.2.2.1.2.5	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.2.6	Frais de gestion mensuels	De 990 à 12 500 TTC
2.2.2.1.2.7	Frais annuels	Franco
2.2.2.1.2.8	Limite paiement sans contact	15 000
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Suivant la grille des frais de transferts ORYX
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Voir Carte interbancaire internationale ou UEMOA
2.2.2.1.5	Cartes bancaires Visa Orabank	
2.2.2.1.5.1	Carte Visa prépayée Liberté	
2.2.2.1.5.1.1	Frais d'acquisition	12 000 TTC
2.2.2.1.5.1.2	Montant minimum de premier rechargement	10 000
2.2.2.1.5.1.3	Montant min retrait/jour	1000
2.2.2.1.5.1.4	Montant max chargement	2 000 000
2.2.2.1.5.1.5	Montant max retrait GAB	1 000 000/jr
2.2.2.1.5.1.6	Montant max paiement TPE	2 000 000/jr
2.2.2.1.5.1.7	Nombre de transactions journalières	10
2.2.2.1.5.1.8	Solde maximum de la carte	2 000 000
2.2.2.1.5.1.9	Délai de validité carte	3 ans
2.2.2.1.5.1.10	Frais de chargement	1,5%+TAF avec min 1 000+TAF

Sommaire

2.2.2.1.5.1.11	Retrait DAB hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.5.1.12	Frais de Transfert de carte à carte	1,5%+TAF avec min 1 000+TAF
2.2.2.1.5.1.13	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.5.1.14	Renouvellement carte	12 000
2.2.2.1.5.1.15	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.1.17	Demande de mini relevé	Franco
2.2.2.1.5.1.18	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.1.19	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.5.1.20	Annulation	10 000
2.2.2.1.5.1.21	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.5.1.22	Réédition code confidentiel	2 000+TAF
2.2.2.1.5.1.23	Opposition sur carte	2 000+TAF
2.2.2.1.5.1.24	Commande express	25 000
2.2.2.1.5.1.25	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.5.1.26	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.5.1.27	Relèvement du plafond	Franco
2.2.2.1.5.2	Carte Visa Classic	
2.2.2.1.5.2.1	Frais de gestion mensuels	2 000 TTC/mois
2.2.2.1.5.2.2	Montant maximum de retrait sur GAB	500 000/jr
2.2.2.1.5.2.3	Montant max paiement TPE	1 000 000/jr
2.2.2.1.5.2.4	Nombre de transactions journalières	10
2.2.2.1.5.2.5	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.2.6	Demande de solde sur autres GAB dans l'UEMOA	300 + TAF
2.2.2.1.5.2.7	Délai de validité	3 ans
2.2.2.1.5.2.8	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.2.9	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.5.2.10	Retrait DAB hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.5.2.11	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.5.2.12	Annulation	10 000
2.2.2.1.5.2.13	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.5.2.14	Réédition code confidentiel	2 000+TAF

Sommaire

2.2.2.1.5.2.15	Opposition sur carte	2 000+TAF
2.2.2.1.5.2.16	Commande express	25 000
2.2.2.1.5.2.17	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.5.2.18	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.5.2.19	Relèvement du plafond	Pour un mois 5 000 Pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.1.5.3	Carte Visa Premier	
2.2.2.1.5.3.1	Frais de gestion mensuels	7 500 TTC/mois
2.2.2.1.5.3.2	Montant maximum de retrait sur GAB	1 000 000/jr
2.2.2.1.5.3.3	Montant max paiement TPE	2 000 000/jr
2.2.2.1.5.3.4	Nombre de transactions journalières	10
2.2.2.1.5.3.5	Délai de validité	3 ans
2.2.2.1.5.3.6	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.3.7	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.5.3.8	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.3.9	Demande de solde sur autres GAB dans l'UEMOA	300 + TAF
2.2.2.1.5.3.10	Retrait DAB hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.5.3.11	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.5.3.12	Annulation	10 000
2.2.2.1.5.3.13	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.5.3.14	Rédition code confidentiel	2 000+TAF
2.2.2.1.5.3.15	Opposition sur carte	5 000+TAF
2.2.2.1.5.3.16	Commande express	25 000
2.2.2.1.5.3.17	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.5.3.18	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.5.3.19	Relèvement du plafond	Pour un mois 5 000 Pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.1.5.4	Carte Visa Platinum	
2.2.2.1.5.4.1	Frais de gestion mensuels	12 500 TTC/mois
2.2.2.1.5.4.2	Montant maximum de retrait sur GAB	3 000 000/jr
2.2.2.1.5.4.3	Montant max paiement TPE	5 000 000/jr
2.2.2.1.5.4.4	Nombre de transactions journalières	10

Sommaire

2.2.2.1.5.4.5	Délai de validité	3 ans
2.2.2.1.5.4.6	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.4.7	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.5.4.8	Retrait DAB hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.5.4.9	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.4.10	Demande de solde sur autres GAB dans l'UEMOA	300 + TAF
2.2.2.1.5.4.11	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.5.4.12	Annulation	10 000
2.2.2.1.5.4.13	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.5.4.14	Rédition code confidentiel	2 000+TAF
2.2.2.1.5.4.15	Opposition sur carte	5 000+TAF
2.2.2.1.5.4.16	Commande express	25 000
2.2.2.1.5.4.17	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.5.4.18	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.5.4.19	Relèvement du plafond	Pour un mois 5 000 Pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.1.5.5	Carte Visa KEAZ	
2.2.2.1.5.5.1	Frais de gestion mensuels	990 TTC / mois
2.2.2.1.5.5.2	Montant maximum de retrait sur GAB	150 000 / mois
2.2.2.1.5.5.3	Montant max paiement TPE	150 000 / mois
2.2.2.1.5.5.4	Nombre de transactions journalières	10
2.2.2.1.5.5.5	Délai de validité	3 ans
2.2.2.1.5.5.6	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.5.7	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.5.5.8	Retrait DAB hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.5.5.9	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.5.5.10	Demande de solde sur autres GAB dans l'UEMOA	300 + TAF
2.2.2.1.5.5.11	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.5.5.12	Annulation	10 000
2.2.2.1.5.5.13	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.5.5.14	Rédition code confidentiel	2 000+TAF
2.2.2.1.5.5.15	Opposition sur carte	5 000+TAF

Sommaire

2.2.2.1.5.5.16	Commande express	25 000
2.2.2.1.5.5.17	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.5.5.18	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.5.5.19	Relèvement du plafond	Pour un mois 5 000 Pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.1.5.6.	Carte Visa prépayée Liberté SOLIMI	
2.2.2.1.5.6.1	Montant minimum de premier rechargement	5 000
2.2.2.1.5.6.2	Demande de solde sur GAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.6	Chargement de la carte	1,5%+TAF avec min 500 TTC
2.2.2.1.7	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Franco
2.2.2.1.8	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	500 TTC
2.2.2.1.9	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.10	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.11	Transfert de carte à carte	Franco
2.2.2.1.12	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	2% + TAF
2.2.2.1.13	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.14	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	Franco
2.2.2.1.15	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE	Franco
2.2.2.1.16	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Franco
2.2.2.1.17	Remplacement de la carte	Franco
2.2.2.1.18	Relevé de compte en ligne	Franco
2.2.2.1.19	Assistance clientèle par un opérateur banque X	Franco
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Voir frais de gestion mensuelle
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Franco
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	De 12 000 à 150 000
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	De 15 000 à 25 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Franco
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	De 1 000 à 30 000

Sommaire

2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Franco
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition / usage abusif	Franco
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	Voir tarif type de cartes
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	25 000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Franco
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Visa Keaz : 990 Visa Classic : 2 000 Visa Premier : 7 500 Visa Platinum : 12 500
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation / édition de solde ; consultation / édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Orabank	Franco
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UE-MOA)	455 + TAF
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	455 + TAF
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	2 % + TAF
2.2.2.13.1.5	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation / édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation / édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Franco
2.2.2.13.2.3	Consultation / édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	Franco
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Franco
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000+TAF
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	15 000+TAF
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Franco

Sommaire

2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Franco
2.2.3.1.7.2	Exécution des opérations	Franco
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	Franco
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	
2.2.3.1.9.1	Emis réseau ORABANK	5 000+TAF
2.2.3.1.9.2	Emis zone UEMOA	15 000+TAF
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Création de dossier	Franco
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Franco
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Franco
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Franco
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Franco
III. SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	Guichet orabank: J+1 Guichets d'autres banques : J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Intérêt: J+1 / valeur : 30J+1 UEMOA ou 45J hors UEMOA
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	Dépôt: début de la quinzaine suivante Retrait: début de quinzaine en cours
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco

Sommaire

3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	Franco
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	Voir transfert hors UEMOA
3.2.5	Rejet de chèque	7000+TAF / Si lettre d'injection : 7500+TAF
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 + TAF
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt	15 000 + TAF
3.2.8	Protêt	Franco
3.2.9	Frais de circularisation	Franco
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	Non disponible
3.2.14	Frais de nantissement	au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	15 000 + TAF
3.2.16	Frais de reclassement	Franco
IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne Or@Net	500+TAF
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	Non disponible
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2 000 + TAF
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Non disponible
4.6	Services SMS	Franco
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Franco
4.7.1	Banque en ligne MyKEAZ	Franco
4.7.2	Application mobile MyKEAZ	Franco
4.7.2.1	Frais de souscription	Franco
4.7.2.2	Paiement factures OTR, CNSS, CEET	Franco
4.7.2.3	Frais de téléchargement de relevé au format PDF, CSV, RTF	Franco

Sommaire

4.7.2.4	Frais de rechargement de carte Visa prépayée	1,5%+TAF avec min 1 000+TAF
4.7.3	KEAZ CASH	non disponible
4.7.4	Virement par KEAZ PRO / KEAZ SPOT	Confert conditions de virements
4.7.5	KEAZ SPOT	
4.7.5.1	Dépôt d'espèces	Franco
4.7.5.2	Transfert de fonds (dépôt),	Franco
4.7.5.3	Retrait d'espèces, Frais TTC	0,95% du montant
4.7.5.4	Achat de Jeton Keaz Cash, Frais TTC	0,95% du montant
4.7.5.5	Remboursement de Jeton Keaz Cash,	Franco
4.8	eRelevé	Franco
4.9	eCommerce	Nous consulter
4.10	WhatsApp Banking	
4.10.1	Frais annuel de gestion	Franco
4.10.2	Souscription	Franco
4.10.3	Demande de solde	Franco
4.10.4	Mini relevé	Franco
4.10.5	RIB	Franco
4.10.6	Virement vers un compte Orabank	Franco
4.10.7	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2000 + TAF
4.10.8	Transfert d'argent vers Mixx ou Flooz	1% TTC
4.10.9	Gestion de comptes	Franco
4.10.10	Informations utiles	Franco
4.11	Pass Mixx	
4.11.1	Frais annuel de gestion	Franco
4.11.2	Souscription	Franco
4.11.3	Demande de solde	Franco
4.11.4	Mini relevé	Franco
4.11.5	Transfert d'argent Orabank vers Mixx	1% TTC
4.11.6	Transfert d'argent Mixx vers Orabank	Voir la grille tarifaire (Frais : min 50 FCFA TTC - max 2200 FCFA TTC)
4.12	Pass Money Flooz	
4.12.1	Frais annuel de gestion	Franco

Sommaire

4.12.2	Souscription	Franco
4.12.3	Demande de solde	Franco
4.12.4	Mini relevé	Franco
4.12.5	Transfert d'argent Orabank vers Flooz	1% TTC
4.12.6	Transfert d'argent Flooz vers Orabank	Voir la grille tarifaire (Frais : min 50 FCFA TTC - max 2000 FCFA TTC)
4.13	Pi Orabank	
4.13.1	Frais annuel de gestion	Franco
4.13.2	Souscription	Franco
4.13.3	Demande de solde	Franco
4.13.4	Transfert local et national	Franco
4.13.5	Transfert régional bancaire (Montant < 50 millions CFA)	2 000 + TAF
4.13.6	Transfert régional bancaire (Montant >= 50 millions CFA)	15 000 + TAF
4.13.7	Transfert régional sur portefeuille électronique	1% TTC
4.13.8	Transfert national reçu (à partir du 31ème)	1% + TAF
4.14	WU.COM	
4.14.1	Frais annuel de gestion	Franco
4.14.2	Souscription	Franco
4.14.3	Envoi de fonds vers UEMOA	Voir la grille tarifaire (Frais : min 150 FCFA +TAF - max 3 400 FCFA +TAF)
4.14.4	Envoi de fonds en Afrique hors UEMOA	Voir la grille tarifaire (Frais : min 150 FCFA +TAF - max 15 900 FCFA +TAF)
4.14.5	Envoi de fonds vers le reste du monde	Voir la grille tarifaire (Frais : min 2 400 FCFA +TAF - max 20 900 FCFA +TAF)
4.14.6	Reception de fonds	Franco
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Franco
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Au réel
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	7 500 +TAF
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Franco

Sommaire

5.7	Certificat de non-paiement	Franco
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	Franco
VI- OPERATIONS DE CHANGE		
6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	2%
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non disponible
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non disponible
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	
VII – OPERATIONS DE CRÉDIT		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge) (automatique)	25% du salaire net domicilié avec maxi 1 000 000
7.1.1.1	frais de dossier	5000+TAF
7.1.1.2	Durée	12 mois renouvelable
7.1.1.3	Taux	13%+TAF
7.1.1.4	Garantie	Domiciliation ferme et irrévocable du salaire
7.1.1.5	Assurance	ORASSUR ou ORABANK PREVOYANCE
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	
7.1.2.1	Dépassement en ligne de découvert	
7.1.2.1.1	Taux du découvert	2,5pts sans dépasser 14,95%
7.1.2.1.2	Particuliers	Commission 0,5 Flat du montant demandé min 500+TAF
7.1.2.2	Commission du plus fort découvert	
7.1.2.2.1	particuliers	0,05%/mois +TAF Min 500+TAF
7.1.3	Facilités de caisse	0,5%+TAF
7.1.4	Autres crédits à court terme	1,5%+TAF
7.1.5	Droit de Timbre	1 500 FCFA par feuille de la convention
7.1.6	Droit d'enregistrement	4 500 TTC
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	7,75%+TAF
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	7,75%+TAF

Sommaire

7.2.3	Prêts aux particuliers	8,5%+TAF
7.2.4	Etude de dossier	Montant >1 500 000: 1,5%Flat+TAF du montant demandé avec min 25 000
7.2.5	Taux d'intérêt (pour durée inf ou égale à 5 ans)	8%+TAF
7.2.6	Taux d'intérêt (pour durée de 5 à 6 ans)	8,5%+TAF
7.2.7	Taux d'intérêt (pour une durée de 7 à 8 ans)	9%+TAF
7.2.8	Taux d'intérêt (pour une durée de 20 ans max)	6%HT + TAF
7.2.8.1	montant max	15
7.2.8.2	Garantie : hypothèque de 1er rang ou garantie financière ou assurance	
7.2.9	durée	20 ans max
7.2.10	Pénalité sur remboursement par anticipation des crédits	1,5%+TAF
7.2.11	Commission de rachat interne de crédit	1,5%+TAF
7.2.12	Commission de rachat externe de crédit	3%+TAF Min 300 000
7.2.13	Commission de restructuration	1%+TAF min 25 000
7.2.14	Droit de Timbre	1 500 FCFA par feuille de la convention
7.3	Crédit-bail	Non disponible
7.3.1	Mobilier	Non disponible
7.3.2	Immobilier	Non disponible
7.3.2.1	Frais d'étude de dossier	Non disponible
7.3.2.2	Taux d'intérêt	Non disponible
7.3.2.3	Durée	Non disponible
7.3.2.4	Pénalité sur remboursement par anticipation des crédits	Non disponible
7.3.2.5	Commission de rachat interne de crédit	Non disponible
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	ORASSUR ou ORABANK PREVOYANCE
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	10 000+TAF
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	10 000+TAF
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	3%+TAF
7.4.7	Frais d'état d'engagement	50 000+TAF

Sommaire

7.4.8	Frais d'anticipation	2%+TAF
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	
7.4.10	Autres opérations de crédit	
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Suivant la grille des produits d'assurance encours
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Sur dérogation
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Sur dérogation
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Sur dérogation
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Sur dérogation
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	2%+TAF
7.4.18	Commission d'engagement	
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	Non disponible
7.4.20	Cautions et avals	Non disponible
VIII - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone	Crédit voir condit bank
8.1.1	Frais d'encaissement	0,25%+TAF
8.1.1.1	Frais de manipulation	1 100 TTC
8.1.1.2	Frais port de lettre	2 000+TAF
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en US Dollards	0,25%+TAF
8.1.1.4	Frais d'impayés	7 000+TAF
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Franco
8.2.2	Frais d'encaissement	Franco
8.2.3	Frais de manipulation	Franco
8.2.4	Frais de SWIFT	Franco
8.2.5	Frais de port de lettre	Franco
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	Franco
8.2.7	Frais fixes d'impayés	7 000+TAF
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	10 000+TAF
8.4	Transferts	

Sommaire

8.4.1	Transferts zone UEMOA	15 000+TAF
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	0,2%+TAF
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	0,3%+TAF 7,75%+TAF
8.4.3	Appel de fonds émis	5 000 + TAF
8.4.4	Autres types de transferts	Guichets Orabank : Franco/ payable Sur une autre banque: 15 000+TAF
IX - AUTRES SERVICES (divers)		
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	2 000+TAF
9.1.2	30 à 60 jours	2 000+TAF
9.1.3	60 à 90 jours	2 000+TAF
9.1.4	Plus d'un an 5 000+TAF/plus de 5 ans:	6 000+5 000 par année sup + TAF
9.1.5	Supplément par photocopie	25/page
9.2	Boîte à lettres	Non disponible
9.3	Location de coffre-fort	Non disponible
9.4	Frais de reproduction de clé	Non disponible
9.5	Demande de renseignements sur client	25 000+TAF
9.6	Demande de renseignements financiers	25 000+TAF
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	25 000+TAF
9.8	Abonnement mensuel au site internet	500+TAF
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	10 000 +TAF
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	25 000+ TAF
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	3 000 + TAF
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	15 000 + TAF
9.11.1	Lettre d'avertissement	Franco
9.11.2	Lettre d'injonction	Franco
9.12	Attestation d'avoirs	30 000 + TAF
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	
9.14	Autres types de services	

Sommaire

9.14.1	Frais de gestion des réclamations	Franco
9.14.2	Réévaluation biennale des immeubles donnés en garantie des concours octroyés par la banque	Frais d'expertise à retenir d'accord parties avec l'expert immobilier et pris en charge par le client
9.14.3	Services de Bancassurance	
9.14.3.1	Garantie des accidents de la vie	Non applicable
9.14.3.2	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non applicable
9.14.3.3	Assurance décès accidentel associé au Plan Epargne Logement (suivant option)	Non applicable
9.14.3.4	Assurance décès accidentel associé au Plan Epargne en Actions (suivant option)	Non applicable
9.14.3.5	Assurance prévoyance décès en fonction de l'âge de l'assuré et du montant des capitaux	Non applicable
9.14.3.6	Protection juridique	Non applicable
9.14.3.7	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non applicable
9.14.3.7.1	Assurance comptes parrainés (ORA PREVOYANCE)	prime en fonction du capital choisit de 200 000 à 5 000 000 prime de 3 000 à 67 000
9.14.3.8	Assurance protection des moyens de paiement	
9.14.3.8.1	Assurance perte et vol des moyens de paiement	En fonction des garanties souscrites
9.14.3.8.1.1	Prime titulaire (par an)	En fonction des garanties souscrites
9.14.3.8.1.2	Prime cotitulaire (par an)	Non disponible
9.14.3.9	Assurance protection des biens	
9.14.3.9.1	Assurance Automobile	En fonction des garanties souscrites
9.14.3.9.2	Assurance 2 Roues	En fonction des garanties souscrites
9.14.3.9.3	Assurance Habitation	
9.14.3.9.4	Sécurité Habitat (télé-surveillance)	En fonction des garanties souscrites
9.14.3.9.5	Assurance sur prêts personnels	
9.14.3.9.5.1	Assurance-crédit (ORASSUR)	Prime en fonction du capital choisit et de l'emploi de 1 000 000 à 15 000 000 Prime : 7 000 à 110 000
9.14.3.9.6	Assurance sur prêts immobiliers	En fonction des garanties souscrites

Sommaire

Tous les montants sont en F CFA.

Toutes les commissions perçues auprès de la clientèle sont taxables au taux de 10% (TAF), à l'exception de la commission BCEAO. La TAF est reversée intégralement au trésor public. Tous les frais portants sur les ports de lettre, de timbres d'acte, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier et de notaire, frais de correspondant sont intégralement récupérés auprès de la clientèle.

Orabank Togo se réserve le droit de lancer toutefois, d'autres produits après la publication de ces conditions générales...

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Franco
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Grande Entreprise et Institution à partir de 10 000 000; ONG et Associations à partir de 5 000 000 FCFA; suivant la grille DAT en cours
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	SA : 50 000 SARL : 50 000 ETS : 50 000
1.1.1.3	Compte courant	50 000
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	50 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	non applicable
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Franco
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Franco
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Franco

Sommaire

II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	8% +TAF
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,10%/mois + TAF min 500 + TAF
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	Franco
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	0,5% Flat+TAF
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	0,75% Flat+TAF
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Comptes commerciaux (SARL, SA): 5 000+TAF Comptes Ets, Institutionnels: 3 000+TAF Très petites entreprises : 2 000+TAF Petites Entreprises : 3 000+TAF Ambassades et représentations diplomatiques, ONG (locale et internationale), petite association, Groupements et Associations à but non lucratif, Ecoles et Confessions Religieuses : 1 000+TAF
2.1.1.7	Arrêté de compte	Franco
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.3	Relevés de compte	
2.1.3.1	Mensuel	Franco
2.1.3.2	A la demande (mois en cours)	5 000
2.1.3.3	Autre période (tarif par mois)	6 000 * nombre d'années
2.1.4	Attestations bancaires	30 000
2.1.4.1	Attestation de solde	30 000
2.1.4.2	Attestation de non engagement etc	60 000
2.1.4.3	Autres types d'attestations bancaires	Déductibilité fiscale: 25 000+TAF/ Attestation de compte: 25 000+TAF/ Caution solidaire: 25 000+TAF

Sommaire

2.1.5	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.6	Frais pour procuration	Franco
2.1.7	Conditions créditrices	
2.1.7.1	Produits d'épargne	non applicable
2.1.7.2	Autres dépôts	Franco
2.1.7.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Voir grille des DAT en cours
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Prix de revient
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	5 000 +TAF
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	5 000 +TAF
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Voir transfert en devises
2.2.1.2	Certification de chèque	5 000+TAF
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	Franco
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000/+TAF
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Franco
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	2000(25)/3000(50)+TAF
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	7 000+TAF Lettre d'injonction : 7 500+TAF
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant X FCFA (montant à préciser)	7 000 + TAF
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	1 000 + tarif courrier
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé) à l'étranger	5 000+frais réels
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	7000+TAF/Si lettre d'injonction : 7500 +TAF
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Par palier en fonction de la carte
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	J+2/Franco Impayés 7 000 par chèque
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	45j / impayés 7 000 + TAF +récupération frais envoi et frais correspondant

Sommaire

2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non disponible
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/ Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500 TTC
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Franco
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	compris entre 900 et 12 500 +TAF
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Franco
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (VISA, MASTERCARD, etc.)	
2.2.2.1.2.1	CARTE VISA BUSINESS	
2.2.2.1.2.1.1	Frais de gestion mensuels	7 500/mois
2.2.2.1.2.1.2	Montant maximum de retrait sur GAB	2 000 000/jr
2.2.2.1.2.1.3	Montant min paiement TPE	2 500 000/jr
2.2.2.1.2.1.4	Nombre de transactions journalières	10
2.2.2.1.2.1.5	Délai de validité	3 ans
2.2.2.1.2.1.6	Retrait DAB ORABANK	Franco
2.2.2.1.2.1.7	Retrait DAB GIM	500
2.2.2.1.2.1.8	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	2% + TAF
2.2.2.1.2.1.9	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.1.2.1.10	Annulation	10 000
2.2.2.1.2.1.11	Réfection de la carte	12 000
2.2.2.1.2.1.12	Rédition code confidentiel	2 000 + TAF
2.2.2.1.2.1.13	Opposition sur carte	5 000 + TAF
2.2.2.1.2.1.14	Commande express	25 000
2.2.2.1.2.1.15	Livraison DHL	25 000
2.2.2.1.2.1.16	Restitution après capture	Franco
2.2.2.1.2.1.17	Relèvement du plafond	pour un mois 5 000 pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	

Sommaire

2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Franco
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	7500 + TAF
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	2 000 + TAF
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	pour un mois 5 000 pour une durée indéterminée 15 000
2.2.2.7	Opposition carte	5 000 + TAF
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Franco
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Franco
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	25 000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Franco
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Orabank	Franco
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	455 + TAF
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	455 + TAF
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	2 % + TAF
2.2.2.13.1.5	Cours de change	Taux variable suivant le cours de devise
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Franco
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.13.2.4	Demande de solde sur autres GAB dans l'UEMOA	300 + TAF
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	Franco

Sommaire

2.2.2.16.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.16.2	Hors zone UEMOA	Franco
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000 + TAF
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	15 000 + TAF
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Franco
2.2.3.1.6	Mise en place de virement permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	Franco
2.2.3.1.6.2	Exécution de l'opération	Franco
2.2.3.1.6.3	Remise de virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.7	Mise à disposition de fonds	
2.2.3.1.7.1	Emis réseau ORABANK	5 000+TAF
2.2.3.1.7.2	Emis zone UEMOA	15 000+TAF
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Franco
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Franco
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Franco
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4	Païement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Franco
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Franco
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Franco
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	5 000 + TAF

Sommaire

2.2.3.3.3	Commission de bordereau	10 000 + TAF
2.2.3.3.4	Commission d'endos	0,15% (min 1 000) + TAF
2.2.3.3.5	Intérêt	11%
2.2.3.3.6	Port de lettre	2 000 + Tarif courrier
2.2.3.3.7	Frais fixe	Franco
2.2.3.3.8	Frais de protêt	15 000+TAF
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	40 000+TAF
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce (Encaissement d'effet sur l'étranger)	Frais d'envoi : 5 000 + TAF + tarif courrier Commission d'encaissement : 11 000+TAF Frais de mise à disposition : 2 000+TAF

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	UEMOA : J+2 / H-UEMOA : 45J sur place : J+1 et J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Intérêt : J + 1/valeur : 30J + 1 UEMOA ou 45J hors UEMOA
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	non applicable
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	5 000 + TAF
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	Voir transfert en devises
3.2.5	Rejet de chèque	7 000 + TAF / Si lettre d'injonction : 7500 + TAF
3.2.6	Demande d'opposition	10 000+TAF

Sommaire

3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	15 000+TAF
3.2.8	Prêt	Franco
3.2.9	Frais de circularisation	30 000+TAF
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'adresse	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	Franco
3.2.14	Frais de nantissement	Franco
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	15 000 +TAF
3.2.16	Frais de reclassement	Franco
3.2.17	Autres types de services bancaires	Franco

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.2	e-banking	
4.2.1	Banque en ligne Or@Net	1 500 + TAF
4.2.2	Oramobile	Franco
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2 000 + TAF
4.4	Services SMS	SMS Banking demande de solde : Franco Alerte mouvement compte débit ou crédit : Franco
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	1 500 + TAF
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco
4.7	Autres types de services banque à distance	Franco
4.7.1	Banque par Internet KEAZ PRO	Franco
4.7.2	Application mobile My KEAZ	Franco
4.7.3	KEAZ SPOT	Franco
4.7.4	Paiement factures OTR, CNSS, CEET	Franco
4.7.5	KEAZ CASH	non disponible
4.7.6	Virement par KEAZ PRO / KEAZ SPOT	Confert conditions de virements
4.8	eRelevé	Franco
4.9	E-Commerce	Nous consulter

Sommaire

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Franco
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Franco
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	7 500 + TAF
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	7 000 + TAF
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	Franco
5.8	Certificat de non-paiement	Franco
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Franco

VI - OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	Non disponible
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Non disponible
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Non disponible
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	Franco
6.5	Relevé mensuel	Non disponible
6.6	Relevé de titres à la demande	Non disponible
6.7	Autres types d'opérations sur titres	
6.7.1	souscription pour le compte de tiers	0.25% Flat

VII - OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1	Achat par la banque	Euro: Franco Autres devises : cours du jour
7.1.2	Vente par la banque	Euro : 2% + TAF Autres devises : cours du jour
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non disponible
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non disponible
7.4	Autres types d'opération de change	
7.4.1	Change scriptural(chèque et effet)	Taux de change du marché interbancaire + marge négociable

Sommaire

VIII - OPERATIONS DE CRÉDIT

8.1	Credit de tresorerie	
8.1.1	Crédits à court terme (MTD+Marge)	-
8.1.1.1	Commission de dossier	1,5% max +TAF min 50000
8.1.1.2	Découvert en compte	TBB + 3,5%+TAF
8.1.1.3	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB + 4% maxi+TAF
8.1.2	Crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	-
8.1.2.1	Commission de dossier	1,5% max +TAF min 50000
8.1.2.2	Crédits à moyen termes (MTD+Marge)	TBB + 4% + TAF
8.1.2.3	Crédits à long termes (MTD+Marge)	TBB + 4% + TAF
8.1.2.4	Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	10000+TAF
8.1.2.5	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	5 000+TAF
8.1.2.6	Modification de taux avec réédition du tableau d'amort	5000+TAF
8.1.2.7	Droit de Timbre	1 500 FCFA par feuille de la convention
8.1.2.8	Droit d'enregistrement	Au réel
8.1.3	Autres financements en devises	-
8.1.3.1	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB+ 1,5% + TAF
8.1.3.2	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB+ 3,5% + TAF
8.1.3.3	Prêt de consolidation de découvert	TBB+ 3,5% + TAF
8.1.4	Autres types de crédits de trésorerie	TBB+ 3,5% + TAF
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marches (bancaire)	3% Min 50 000 + TAF
8.2.1.1	Frais de dossier pour CAUTION DE SOUMISSION	
8.2.1.1.1	CAUT < 10 M	25 000 + TAF
8.2.1.1.2	10 000 001 < CAUT < 50 M	35 000 + TAF
8.2.1.1.3	CAUT > 50 M	50 000 + TAF
8.2.1.1.4	AUTRES CAUTIONS :	0,25% min 25 000 + TAF
8.2.1.1.5	Droit d'Enregistrement sur Autres Cautions	Forfait 30 000 FCFA par caution
8.2.1.2	Avenant	15 000 + TAF
8.2.1.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	15 000 + TAF

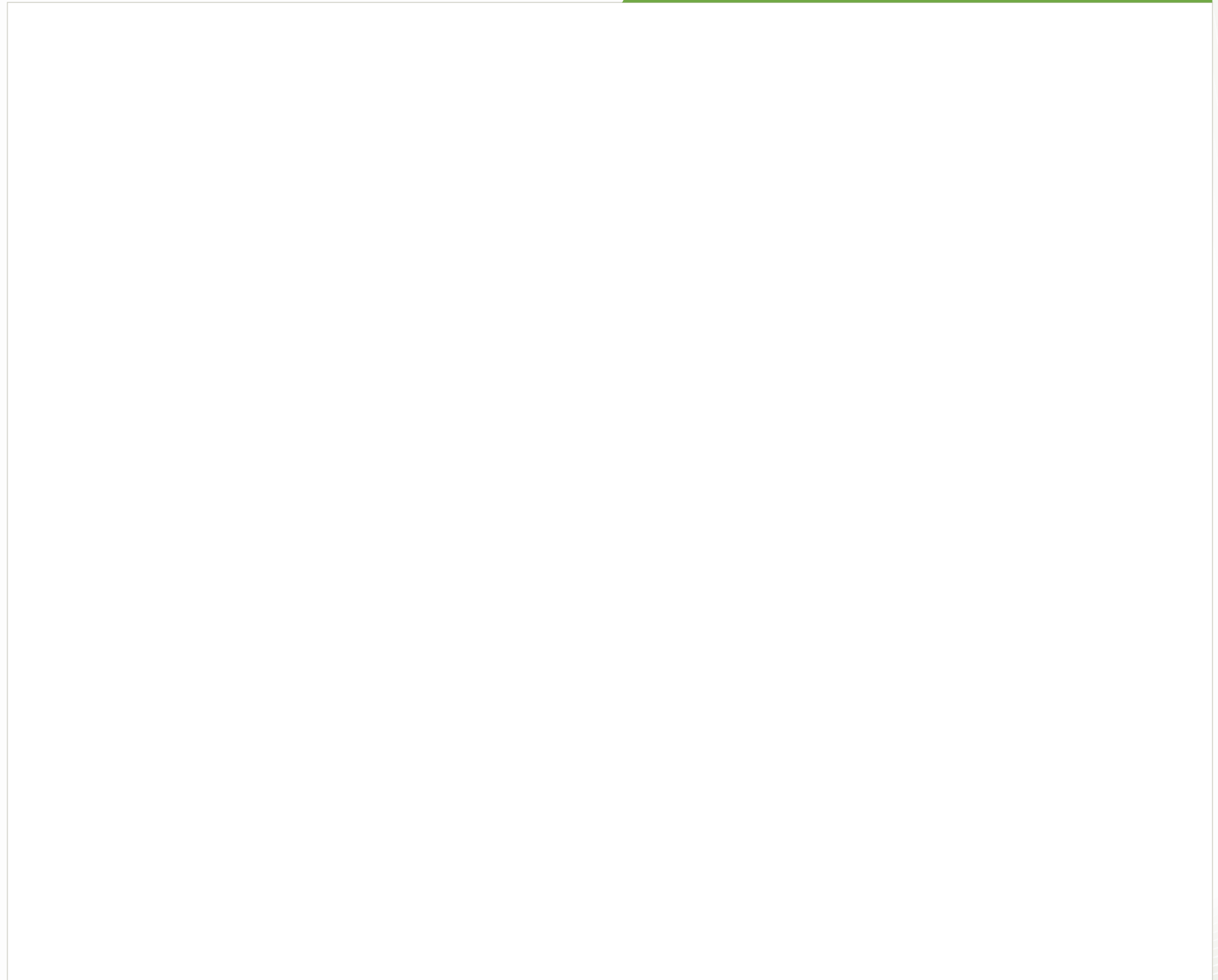
Sommaire

8.2.2	Cautions fiscales et douanières	3% min 15 000 + TAF
8.2.3	Aval de traites	3% min 15 000 + TAF
8.2.4	Droit d'Enregistrement sur Cautions fiscales et douanières	Forfait 30 000 FCFA par caution
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	11 000+TAF
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Sur dérogation
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Sur dérogation
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Sur dérogation
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Sur dérogation
8.3.6	Demande de décompte	Non disponible
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	3%+TAF
8.3.9	Commission d'engagement	
8.3.9.1	Frais d'études des dossiers de prêt	1,5% + TAF
8.3.9.2	Frais et commissions d'escompte	100 000 + TAF min
8.3.9.3	Cautions et avals	3% min 15 000 + TAF
8.3.9.4	Frais d'attestation pour caution de soumission	
8.3.9.4.1	Attestation sans montant	27500 + TAF
8.3.9.4.2	ATT<10 M	33000 + TAF
8.3.9.4.	3 10 000 001<ATT<50 M	55000 + TAF
8.3.9.4.4	50 000 001<ATT<200 M	110000 + TAF
8.3.9.4.5	200M <ATT	275000 + TAF
8.3.9.5	Frais de dossier de caution de soumission (par appel d'offre)	
8.3.9.5.1	CAUT <10 M	27 500 + TAF
8.3.9.5.2	10 000 001<CAUT<50 M	38500 + TAF
8.3.9.5.3	CAUT> 50 M	55 000 + TAF
IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	25 000 + TAF

Sommaire

9.1.1.2	Commission d'encaissement	15 000 + TAF
9.1.1.3	Frais d'envoi	2 000 + TAF + Tarif courrier
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	15 000 + TAF
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	15 000 + TAF
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	15 000 + TAF
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change	0,3% + TAF
9.1.2.2	Commission d'encaissement	0,35% min 10 000 + TAF
9.1.2.3	Frais d'envoi	2 000 + TAF + Tarif courrier
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	25 000 + TAF
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	15 000 + TAF
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	10 000 + TAF
9.2.1.2	Commission de transfert	0,3% + TAF
9.2.1.3	Taxe	0,6% + TAF
9.2.1.4	Frais swift	25 000 + TAF
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	Franco
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	10 000 + TAF
9.2.2.2	Taxe	0,6% + TAF
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	Franco
9.2.2.4	Frais swift	25 000 + TAF
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	
9.3.1.1	Frais d'encaissement	Franco
9.3.1.2	Frais de manipulation	Franco
9.3.1.3	Frais de Swift	Franco
9.3.1.4	Frais de port de lettre	Franco

Sommaire



Sommaire

9.5.1.8	reglement par caisse	0,35% (min 25 000) + TAF
9.5.1.9	taxe sur transfert hors UEMOA	0,60%
9.5.1.10	remise en souffrance	0,25% (min 15 000/trimestre) + TAF
9.5.1.11	Impayé	15 000 + TAF
9.5.1.12	SWIFT	25 000 + TAF
9.5.1.13	Frais de port de lettre	2 000 + TAF + Tarif courrier
9.5.1.14	Commission de notification	10 000 + TAF
9.5.1.15	Commission de transfert de document à une autre banque	40 000 + TAF
9.5.1.16	Commission de renvoi au cédant	35 000 + TAF
9.5.1.17	avis de sort	5 000 + TAF
9.5.1.18	Frais d'envoi Afrique	35 000 + TAF
9.5.1.19	Frais d'envoi Hors Afrique	45 000 + TAF
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Commission de domiciliation	25 000 + TAF
9.5.2.2	Commission de négociation	0,25% (min 15 000) + TAF
9.5.2.3	Frais d'envoi Afrique	35 000 + TAF
9.5.2.4	Frais d'envoi Hors Afrique	45 000 + TAF
9.5.2.5	Commission de dossier	20 000 + TAF
9.5.2.6	Commission d'amendement	15 000 + TAF + envoi 25 000 + TAF
9.5.2.7	Commission d'encaissement	0,35%
9.5.2.8	Impayé	15 000 + TAF
9.5.2.9	SWIFT	10 000/message + TAF
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.3.1	Frais de dossier	20 000 + TAF
9.5.3.2	Commission d'ouverture	0,6%/trimestre civil indivis ; min 25 000
9.5.3.3	SWIFT	25 000 + TAF
9.5.3.4	Commission d'utilisation	0,50% + TAF
9.5.3.5	Commission d'acceptation	1% l'an (min 15 000) + TAF
9.5.3.6	Commission d'amendement	30 000+TAF + swift + 15000
9.5.3.7	Commission d'engagement (LC différée)	0,2% / trimestre civil indivis ; min 25 000

Sommaire

9.5.3.8	Commission de prorogation (crédit irrévocable par an)	25 000 + TAF
9.5.3.9	Commission d'annulation	40 000 + TAF + swift + 15 000
9.5.3.10	lettre de caution ou garantie pour absence de documents	0,15% (min 2 500) + TAF
9.5.3.11	Commission de service Euros	0,3% variable suit les cdtions du marché
9.5.3.12	taxe sur transfert hors UEMOA	0,60%
9.5.4	Crédit documentaire export	
9.5.4.1	Commission de notification	0,10% (min 15 000) + TAF
9.5.4.2	Commission de confirmation	2% (min 50 000) + TAF
9.5.4.3	Commission de negociation	0,20% (min 15 000) + TAF
9.5.4.4	Commission de modification	20 000 + TAF
9.5.4.5	Commission de transférabilité	25000 + TAF
9.5.4.6	Commission d'acceptation	0,125% bimestriel
9.5.4.7	Commission d'encaissement	0,20% (min 12 000) + TAF
9.5.4.8	Commission d'annulation	30 000 + TAF
9.5.4.9	Commission de prorogation	0,10% (min 15 000) + TAF
9.5.4.10	frais fixe de prorogation	10 000 + TAF
9.5.4.11	frais de dossier	15 000 + TAF
9.5.4.12	frais de photocopie	400 + TAF
9.5.4.13	Commission de rapatriement	0,125% (min 5 000) + TAF
9.5.4.14	Frais d'envoi Afrique	30 000 + TAF
9.5.4.15	Frais d'envoi Hors Afrique	40 000 + TAF
9.5.5	Domiciliation recettes d'exportation	Franco
9.5.6	Lettre de crédit	Voir crédit documentaire

X - AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	2 000 + TAF
10.1.2	30 à 60 jours	2 000 + TAF
10.1.3	60 à 90 jours	2 000 + TAF
10.1.4	Plus d'un an	5 000 + TAF / plus de 5 ans : 6 000 + 5 000 par année sup + TAF

Sommaire

10.1.5	Supplément par photocopie	25/page
10.2	Boîte à lettres	Non disponible
10.3	Location de coffre-fort	Non disponible
10.4	Frais de reproduction de clé	Non disponible
10.5	Demande de renseignements sur client	25 000 + TAF
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	25 000 + TAF
10.7	Demande de renseignements financiers	25 000 + TAF
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	25 000 + TAF
10.9	Abonnement mensuel au site internet	Franco
10.10	Information annuelle des cautions	Franco
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	25 000 + TAF
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	25 000 + TAF
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	Franco
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	15 000 + TAF
10.13.1	Lettre d'avertissement	Franco
10.13.2	Lettre d'injonction	15 000 + TAF
10.14	Attestation d'avoirs	25 000 + TAF
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	
10.15.1	Mensuel	Franco
10.15.2	A la demande (mois en cours)	5 000
10.15.3	Autre période (tarif par mois)	6 000 x nombre d'années
10.16	Autres types de services	5 000 + TAF
10.17	Frais de gestion des réclamations	Franco
10.18	Réévaluation biennale des immeubles	
10.18.1	Réévaluation biennale des immeubles donnés en garantie des concours octroyés par la banque	Frais d'expertise à retenir d'accord parties avec l'expert immobilier et pris en charge par le client

Sommaire

1. CALCUL DU TAUX DE PERIODE (i)

$$\sum_{k=1}^{k=n} \frac{P_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{k'=1}^{k'=n'} \frac{R_{k'}}{(1+i)^{tk'}}$$

Où :

k est le numéro d'ordre d'une tranche du prêt. Dans le cas particulier des prêts débloqués en une seule tranche, k est fixe à 1(k-1) ;

k' est le numéro d'ordre d'un remboursement ou d'un règlement de charge ;

P_k est le montant de la tranche n°k du prêt ;

R_{k'} est le montant du remboursement ou du paiement de la charge N°"K" ;

Désigne la sommation

n le nombre de tranches de déblocage du prêt à recevoir par l'emprunteur ;

n' est le numéro du dernier remboursement ou du dernier règlement de charges

tk est l'intervalle de temps séparant la date de la première tranche de prêt et celle de la k^{ème} tranche du prêt ; il est exprimé en nombre de périodes unitaires ;

tk' est l'intervalle de temps séparant la date du premier déblocage et celle du de la k^{ème} remboursement ou paiement de charges ;

il est exprimé e nombres de périodes unitaires ;

i est le taux de période ou du taux actuariel ;

il est calculé, soit de manière algébrique, soit par approximation successive, soit par un programme d'ordinateur lorsque les autres termes de l'équation sont connus.

2. CALCUL DU TAUX EFFECTIF GLOBAL

Durée d'une année civile

$$TEG = ix \frac{\text{durée d'une année civile}}{\text{durée de la période unitaire}}$$

Durée de la période unitaire

Premier exemple illustratif

Soit un prêt de 1 000 F CFA en date du 1^{er} janvier 2026. Orabank Togo retient des frais de dossier de 1% ;

Soit 10 F CFA à la mise en place et applique un taux d'intérêt conventionnel de 6% l'an.

L'échéancier des remboursements prévoit 36 remboursements constants de 30,42 F CFA à payer le premier de chaque mois à partir du 1^{er} février 2026.

Réponse

En application de la formule on a :

$$1000 - 10 = \sum_{k'=1}^{k'=36} \frac{30.42}{(1+i)^{k'}}$$

L'équation se résout par itérations successives et donne un taux de période $i = 0,55\%$ soit un TEG de 6,67%

Deuxième exemple illustratif :

Soit un découvert de 50 000 F CFA au taux de 10% pendant les 10 derniers jours du mois.

Par simplification l'hypothèse retenue ne comprend que les intérêts débiteurs comme agios. Par ailleurs, les intérêts sont calculés sur une année civile (365) jours.

Réponse

Agios = 50 000 * 10% * 10/365 soit 136,99

Le calcul du taux journalier consiste à ramener le montant des agios au nombre débiteur (solde débiteur X le nombre de jour resté en débit)

Soit $i = 136,99 / (50.000 \times 10) = 0,0002739$

Ce qui donne un TEG de 10,5156% soit 10,52%.

Sommaire

Cher(e) Client(e),

En respect de la note circulaire N°002-2020/CB/C, relative au traitement des réclamations des clients des établissements assujettis au contrôle de la commission bancaire de l'UMOA, Orabank Togo vous informe de la mise en place d'un dispositif interne de traitement des réclamations géré par le Département Qualité de Service.

Joignable aux heures de service au **+228 22 53 64 00**, et par email à l'adresse : **reclamationstogo@orabank.net**, ce département sera chargé de :

- Recueillir vos plaintes et réclamations formulées dans les agences ou au service courrier de la direction générale d'Orabank Togo avec remise d'une décharge,
- Traiter vos réclamations au plus tard dans les 30 jours après le dépôt.

La Direction Générale